Document d'information

Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

Titre des formations et références

Attestation de formation Référent « Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes »

- ***Code RS*** : Aucun
- ***Code NFS*** : 330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales
- ***Formacode*** : 44010 – Harcèlement
- ***Niveau*** : Aucun

Textes de référence : LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1) : Chapitre IV : Egalité de rémunération entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail (Articles 104 à 107)
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000037367735

Public visé

Personne nommée « Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes » dans le cadre du CSE, public RH / représentant du personnel, manager ou toute personne souhaitant participer à la prévention en entreprise vis-à-vis du harcèlement.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tous nos locaux, nos services et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un avis médical favorable.
Pour plus d'informations, contactez notre référente Handicap : s.charbonnier@upv.org

Prérequis

Aucun prérequis

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Aucune

Suite de parcours et débouchés

Le référent peut continuer à se former pour développer des compétences dans le domaine des RPS (Risques Psycho-Sociaux)

Objectifs de la formation :

La formation vise à accompagner et outiller les personnels pour leur permettre de mettre en place une politique de prévention efficace, de lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel, et de mener un entretien avec les présumées "victime(s)" et "harceleur(s)".

Les compétences attestées à l'issue de la formation :

- Prendre en charge un signalement de harcèlement et savoir réagir
- Maîtriser le cadre juridique et conseiller l'entreprise dans ses actions en matière de prévention du harcèlement sexuel at agissements sexistes
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et agissements sexistes

Contenus de la formation :

- L'apport de la Loi du 5 sept 2018 sur la désignation d'un référent harcèlement sexuel
- Référent RH et Référent CSE : quelle complémentarité ?
- Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
- Les moyens d'actions propres du référent : de quelles ressources dispose-t-il ?
- Définir le harcèlement, harcèlement sexuel et agissements sexistes :
  - Harcèlement sexuel, agressions sexistes, violences sexistes : quelles définitions, quelles différences ?
  - Situer le harcèlement au sein des risques psychosociaux. Cerner les impacts du harcèlement sur la santé des salariés
- Maîtriser le cadre juridique du harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise
  - Connaître les différentes règles applicables : loi, décrets et jurisprudence
  - Connaitre les obligations de l'employeur notamment en termes de documents et affichages obligatoires
  - Connaître le barème de sanctions possibles en cas de reconnaissances de harcèlement sexuel : pénalités de l'employeur, sanction disciplinaire etc.
- Identifier un cas de harcèlement sexuel et agissements sexistes
  - Repérer les signaux d'alerte
  - Reconnaitre un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
  - Que faire lorsque le signalement est fait par une tierce personne ? Comment orienter la victime ? Comment aborder le sujet avec l'harceleur suspecté ?
- Réagir face à un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes : adopter la bonne posture
  - Quelle procédure suivre en cas de signalement d'un harcèlement sexuel ? Qui alerter ?
  - Le rôle de chacun en cas de harcèlement : référent harcèlement, manager, direction, RH
  - Harcèlement réel ou imaginaire, comment faire la différence ?
  - Focus sur la bonne posture à adopter lors de l'entretien avec le harceleur et le harcelé : écoute active, médiation

Modalités d'évaluation :

Validation :
Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, d'exercices, de mises en situations, qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

A l'issue de la formation, remise à chaque participant :

- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques :

Equipements et matériels :

- Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés.
- ***Lieu*** : dans un espace dédié au sein d'UPV FD ou de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

Intervenants :
Tous nos intervenants sont spécialisés et expérimentés

Méthode pédagogique :

- Exposés théoriques suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants
- Etude de cas pratique à partir des expériences vécues (le cas échéant), QCM, jeux de rôle et mises en situation pour acquérir les bons réflexes face à un risque ou un cas avéré de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Visionnage de scènes de films et de témoignages

Durée :

1 jour soit 7h

Modalités d'organisation de la formation :

La formation s'organise pour un groupe de 4 à 12 personnes et peut se faire :

- INTER-ENTREPRISES dans nos locaux : Les dates de formations sont consultables sur notre agenda des formations https://upvfd.fr/agenda-des-formations/

OU

- INTRA-ENTREPRISE, sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur : Les sessions sont organisées sur des dates à votre convenance.

Coût de la formation

INTER 350 € HT / pers
INTRA nous consulter

Financements possibles :

- Entreprise (fonds propres)
- OPCO
- Financement personnel

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée http://upvfd.fr/CGV ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

La valeur ajoutée de l'UPV FD
UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	%
Taux de satisfaction *Session(s) n-1*	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%
Taux d'abandon *Session(s) n-1*	Nb abandons / nb entrants	0%
Taux de réussite *Session(s) n-1*	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	NON APPLICABLE

Renseignements complémentaires & Contacts

Tel : 04 83 69 19 09

Mail : upvfd@upv.org

Site internet : www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Mai 2023